

SEANCE DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. Loïc DEROUET, Maire.

Etaient présents : Fabrice TRIDON, Stéphanie GEUSSELIN, Patrick CARTIER, Maryvonne HAUTBOIS, adjoints, Jérôme BRUNEAU, Nicolas RAVARY, Yoann BREHIER, , Stéphane TESSIER, Angéline HESSANT, Claude LOCHIN, Marie-Rose MARTINAIS, Fabien MIELCAREK.

Excusé : Roland DENUAULT.

Date de convocation : 18 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 13

Votants : 13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphane TESSIER.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la séance du 03 juin 2021
- Lotissement de la Pree – Lot 01 - avenant n° 02
- Lotissement de la Pree – Lot 02 – avenant n° 01
- Micro-crèche au 15 rue du ponceau
- Police du Maire – entretien de terrains
- Amortissement du matériel de boulangerie
- Questions diverses et imprévues

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 JUIN 2021 :

Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au dernier compte-rendu du conseil municipal.

Concernant la viabilisation de la parcelle AB 91, la communauté de Communes du Pays de Craon nous informe que les travaux ne peuvent être effectués sur un terrain privé. L'acte d'acquisition est en cours d'établissement, il faudra en plus attendre les modifications apportées au cadastre pour le terrain soit intégré dans le domaine public.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 03 juin 2021 à l'unanimité des membres présents.

20210624 DELIB 01 – LOTISSEMENT DE LA PREE – LOT 01 EUROVIA – avenant n°02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 20200924DELIB01 du 24 septembre 2020, un marché de travaux dans le cadre de la construction du lotissement de la Pree a été attribué pour un montant initial s'élevant à 313 436.02 € HT, à l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE pour le lot 01 (Terrassement, voirie, EU et EP).

Vu la délibération 20210429DELIB02 approuvant l'avenant n°01 d'un montant de 15400.74 euros TTC,

CONSIDERANT que des travaux non prévus au marché ont été décidés par la commune lors de la dernière réunion de chantier,

Cela entraîne une plus-value globale de 12 147.75 €uros HT soit 14 577.30 €uros TTC.

Le montant total de l'avenant n° 2 au contrat est fixé à + 12 147.75 €uros HT soit + 14 577.30 € TTC.

Le pourcentage introduit par le cumul des avenants 01 et 02 est de 7.97 %.

Le montant du contrat est donc porté à 338 417.72 € HT soit 406 101.26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 01, dont le titulaire est l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE, 5, impasse des frères lumières, Bonchamp les Laval, 53063 Laval
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

20210624 DELIB 02 – LOTISSEMENT DE LA PREE – LOT 02 - FTPB AVENANT N°01

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 20200924DELIB01 du 24 septembre 2020, un marché de travaux dans le cadre de la construction du lotissement de la Pree a été attribué pour un montant initial s'élevant à 86 033.00 € HT, à l'entreprise FTPB (Foucher Travaux Publics et Bâtiment SA) pour le lot 02 (Communication électronique et tranche conditionnelle).

CONSIDERANT que des travaux non prévus au marché ont été décidés par la commune,

Cela entraîne une plus-value globale de 2 801.80 €uros HT soit 3 362.16 €uros TTC.

Le montant total de l'avenant n° 1 au contrat est fixé à + 2 801.80 €uros HT soit + 3 362.16 € TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 88 834.80 € HT soit 106 601.76 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 02, dont le titulaire est l'entreprise FTPB, Za la Baloraisf, BP 7, 53410 St Pierre la Cour
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

20210624 DELIB 03 – MICRO CRECHE AU 15 RUE DU PONCEAU

Vu le projet de micro-crèche de Madame Sylvie BORDEAU,

Vu l'accord de principe du service « Protection maternelle et infantile » de la Mayenne sur le projet de micro-crèche de Mme Sylvie BORDEAU,

Le conseil municipal en délibère et :

- Décide de louer le logement du 15 rue du ponceau à vocation de micro-crèche
- Fixe le montant du loyer à la somme de 520 €uros par mois.
- Autorise Monsieur le Maire à aménager le logement selon les préconisations de la Pmi pour permettre l'accueil de 10 enfants.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

20210624 DELIB 04 – TRAVAUX AU 15 RUE DU PONCEAU

Suite à la décision de louer le logement du 15 rue du Ponceau pour la création d'une micro-crèche,

Vu l'ouverture de la micro-crèche prévue en septembre 2021,

Et au vu la disponibilité des entreprises,

Monsieur le Maire propose de confier les travaux suivants aux artisans :

lot	dénomination	Descriptifs	entreprises	montant ht	montant ttc
1	Maçonnerie	Ouverture porte-fenêtre et terrasse	Philippe VERON - Argenton notre dame	4803,73	5764,48
2	Menuiseries	2 Portes-fenêtre et coffrage compteur électrique et coffrage cache tuyaux cuisine	HAMON Menuiseries - Méral	3674,16	3894,6
3	Plomberie - Electricité	Chauffe-eau étage, suppression baignoire pour toilettes enfants, remplacement évier cuisine dans garage, puis prises électriques dans garage (lave-linge, lave-vaisselle, alimentation électrique des volets roulants)	BALIDAS Philippe - L'huissierie	4611,5	5072,65
4	Peinture	Aménagement garage (isolation plaquo peinture revêtement de sols)	FOLLIOU Arnaud - Astillé	5448,09	5448,09
5	Espaces verts	Clôtures, portillon	LORIEUL Jardinage - Nuillé	879	1054,8
Total				19 416,48	21234,62
Dépenses imprévues				3 137,82	3 765,38
				22 554,30	25 000,00

Le conseil municipal, après délibération :

- DONNE son accord aux travaux détaillés et aux entreprises ci-dessus.
- DECIDE d'apporter les crédits nécessaires en section de fonctionnement à l'article 615228 Autres bâtiments pour 25 000 euros.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires.

20210624 DELIB 05 – AMENAGEMENT MICRO CRECHE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET AUPRES DE LA CAF DE LA MAYENNE

Vu le nombre actuel d'assistants maternels correspondant à un effectif de garde de 16 enfants,
Vu les besoins futurs d'accueil de jeunes enfants pour une population astilléenne en constance évolution, notamment suite à la réalisation d'un nouveau lotissement et de nouveaux logements, estimés à 45-50 pour les 2/3 ans à venir,

Vu la décision de transformation d'un logement locatif individuel en accueil petite enfance « micro-crèche », et au vue des aménagements nécessaires à cette transformation,

Vu le 1^{er} estimatif des travaux qui s'élève à la somme de 25 000.00 €uros TTC,

Le conseil municipal, après délibération, :

- SOLLICITE des aides financières auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Mayenne, et auprès de la Communauté de Communes du Pays de Craon.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires.

20210624 DELIB 06 – POLICE DU MAIRE - ENTRETIEN DE TERRAINS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancé des démarches auprès des propriétaires pour l'entretien des plantations privées qui avancent sur l'emprise des voies communales (trottoirs inclus).

Suite à l'intervention de Monsieur le premier adjoint, le propriétaire rue chèvre a fait réaliser les travaux d'entretie sur le terrain de l'ancienne scierie.

Concernant l'entretien des haies situées rue des portes, Monsieur le Maire rappelle que deux courriers ont été adressés au propriétaire le 09 juin 2020 et le 1^{er} decembre 2020 sans suite à ce jour, De plus la végétation cache le panneau d'agglomération, ce qui entraine un problème de sécurité, Monsieur le Maire propose :

- Concernant les haies rue des portes, propriétés de M. COURAPIED, un devis estimatif sera sollicitée auprès d'une entreprise spécialisée. Un nouveau courrier de mise en demeure avec adjonction du devis sera envoyé au propriétaire. Sans intervention de sa part, les travaux seront réalisés et le montant de la facture sera à recouvrir auprès du propriitaire.
- Concernant les haies non-taillées situées en agglomération, un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

Le conseil municipal en délibère et donne son accord aux actions à mener pour l'entretien des haies.

20210624 DELIB 07 – AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE BOULANGERIE

Vu l'acquisition de matériel de boulangerie,

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il y aurait lieu d'amortir le matériel de boulangerie et propose de calquer la durée de l'amortissement à la durée du prêt relatif à cette acquisition, soit 10 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-d'amortir le matériel de boulangerie sur une période de 10 ans, par une dépense au 6811 et une recette au 2802 du budget de la commune

20210624 DELIB 08 – PLAN DE RELANCE – CONTINUITE PEDAGOGIQUE - APPEL A PROJET VOLET NUMERIQUE

Le conseil municipal, après délibération :

- VALIDE le projet d'équipement de l'école élémentaire St Joseph d'Astillé pour un montant de 5 000 €uros et de services et ressources numériques pour 200 €uros.
- APPROUVE la demande d'aide financière sollicitée dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires AAP SNEE, pour une subvention de 3 600 €uros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à venir à établir entre la commune et Monsieur le Recteur d'académie, ainsi que tous autres documents nécessaires.

20210624 DELIB 09 – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 03 DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2021 par le complément de crédit et virement de crédits suivants :

- Travaux d'aménagement de la micro-crèche pour 25 000 €uros TT
- Remplacement des horloges astronomiques et des leds d'éclairage de l'église pour 3200 euros
- Carte communale : parution dans les journaux de l'approbation de la carte commune, ajout de 1 000 €uros

Le conseil municipal en délibère et décide d'inscrire les crédits suivants :

Section de fonctionnement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 dépenses imprévues		-29 200.00		
023 virement à la section d'investissement		+4 200.00		
615228 travaux autres bâtiments		+25 000.00		
Total Décision modificative n°3		0		0
Budget primitif		951 520.13		0
Nouveaux totaux	0	951 520.13		1 097.096.85

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Chapitre, Article – désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				4 200.00
202 carte communale		+ 1 000.00		
2041582 Travaux tem53		+ 3 200.00		
Total Décision modificative n°3		4 200.00		+ 4 200.00
Total des précédentes délibération modificatives		23 152.00		23 152.00
Budget primitif		855 213.42		855 213.42
Nouveaux totaux		882 565.42		882 565.42

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Dossiers en cours :

- **Lotissement communal** : 19 parcelles sur 32 sont actuellement réservées, 16 compris de vente signés et 7 permis de construire déposés.
- **Tour de garde aux élections du 27 juin** : finalisation des permanences
- **Extension de la mairie** : les travaux ont pris du retard. La partie neuve sera réalisée en premier pour permettre le déplacement du secrétariat ceci pour assurer la continuité du service. La réfection de la mairie terminera le chantier.
- **Inondation du salon de coiffure** : M. TRIDON s'est déplacé sur les lieux pour étudier le problème. Dans un premier temps, les réseaux doivent être nettoyés par les services intercommunaux.
- **Rencontre concernant le logement insalubre au lieu-dit « La Touche »** : M. TRIDON a rencontré les protagonistes et s'est vu expliqué le dossier

Affaires intercommunales :

Un courrier de Monsieur le Préfet a été adressé en Mairie concernant l'opposition au transfert de la compétence PLUi. Au vu des délibérations transmises au contrôle de légalité les conditions de minorité de blocage sont réunies (25% des communes, au moins 20 % de la population).

La prochaine séance n'est pas encore fixée.

La séance s'est achevée à 22 h 00

NOM	fonction	Emargement	Excusé	Absent
DEROUET Loïc	Maire			
TRIDON Fabrice	1 ^{er} Adjoint			
GEUSSELIN Stéphanie	2 ^{ème} Adjointe		X	
CARTIER Patrick	3 ^{ème} Adjoint			
HAUTBOIS Maryvonne	4 ^{ème} Adjointe			
BRUNEAU Jérôme	Conseiller			
RAVARY Nicolas	Conseiller			
BREHIER Yoann	Conseiller			
TESSIER Stéphane	Conseiller			
HUNAUULT Delphine	Conseillère		X	
HESSANT Angéline	Conseillère			
LOCHIN Claude	Conseiller			
MARTINAIS Marie-Rose	Conseillère			
DENUAULT Roland	Conseiller			
MIELCAREK Fabien	Conseiller		X	